MOBITRANS

Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : 12 Lotissement Les Versants d'Escalus
33210 COIMERES
844 122 358 RCS BORDEAUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 4 FEVRIER 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique,

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 29 896,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	**29 896,93 euros**
A titre de dividende global à l'Associée Unique **Soit 200,00 euros par part**	**20 000,00 euros**
Le solde	**9 896,93 euros**
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à	**53 078,73 euros.**

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une

S.B.

imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associée Unique,

Reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30/09/2024	/	/	/
30/09/2023	/	/	40 000,00 € *Soit 400 € par titre*
30/09/2022	/	/	40 000,00 € *Soit 400 € par titre*

Certifié conforme
La Gérance

Sylvain BOURDON

Certifié par yousign

S.B.

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD **2025**

cerfa

N° 15949 * 06

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise MOBITRANS - SIREN : 844122358

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Sylvain BOURDON

Certifié par yousign

Néant ☐

Exercice N clos le 30/09/2025

				Brut		Amortissements, provisions	Net
Capital souscrit non appelé		**TOTAL (I)**	AA	0			0
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	30 210	AG	0	30 210
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0
		Constructions	AP	1 279	AQ	1 279	0
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	702	AS	702	0
		Autres immos corporelles	AT	64 721	AU	26 304	38 417
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0
		Autres participations	CU	0	CV	0	0
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0
		Prêts	BF	0	BG	0	0
		Autres immobilisations financières	BH	3 150	BI	0	3 150
		Total (II)	BJ	100 062	BK	28 285	71 777
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0
		Marchandises	BT	0	BU	0	0
		Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	132 920	BY	19 242	113 678
		Autres créances (3)	BZ	4 077	CA	0	4 077
		Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0
	DIVERS	V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0
		Disponibilités	CF	30 019	CG	0	30 019
COMPTES DE REGULARISATION		Charges constatées d'avance (3)	CH	2	CI	0	2
		Total (III)	CJ	167 017	CK	19 242	147 775
		Frais d'émission d'emprunts à étaler **(IV)**	CW	0			0
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM	0			0
		Ecarts de conversion actif **(VI)**	CN	0			0
		Total général (I à VI)	CO	267 080	1A	47 527	219 553

(1) Droit au bail	0	(2) à moins d'un an	CP	3 150	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.	0		stocks	0		créances	0

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : MOBITRANS - SIREN : 844122358 — Néant ☐

						Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		9 000	)	DA	9 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB	0
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK	0	)	DC	0
	Réserve légale (3)				DD	900
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)	B1	0	)	DF	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)	EJ	0	)	DG	43 182
	Report à nouveau				DH	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	29 897
	Subventions d'investissement				DJ	0
	Provisions réglementées				DK	0
	TOTAL (I)				DL	82 979
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM	0
	Avances conditionnées				DN	0
	TOTAL (II)				DO	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP	0
	Provisions pour charges				DQ	0
	TOTAL (III)				DR	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS	0
	Autres emprunts obligataires				DT	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	26 145
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	EI	0	)	DV	0
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	13 559
	Dettes fiscales et sociales				DY	63 446
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ	0
	Autres dettes				EA	33 425
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB	0
	TOTAL (IV)				EC	136 574
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**				ED	0
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	219 553

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B	0
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0
		- Écart de réévaluation libre		1D	0
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme			EF	0
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	119 567
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	0